



# Sources en Action Contrat Territorial Vienne Amont

COMITE DE PILOTAGE  
COMPTE-RENDU

06 Avril 2023  
Visioconférence



## LES PARTENAIRES DU CONTRAT « SOURCES EN ACTION »



## LE PROGRAMME « SOURCES EN ACTION » BENEFICIE DE SUBVENTIONS DE :



Bernard *POUYAUD*, vice-président au PNR Millevaches en Limousin, a introduit la réunion. Il a rappelé l'historique et objectifs du contrat Sources en action, ainsi que le calendrier de reprogrammation.

## **I. ORDRE DU JOUR**

- Rappel du calendrier et de l'état d'avancement
- Quelques définitions
- Présentation de la programmation du 3ème contrat
- Point sur les financements
- Questions diverses

La liste des personnes présentes est disponible en annexe 1.

Le diaporama présenté en séance est consultable depuis le site internet : <https://sourcesenaction.fr/calendrier/>

## **II. CALENDRIER ET ETAT D'AVANCEMENT**

Les coordinatrices du contrat ont présenté le bilan des réunions de travail organisées depuis le début de l'année 2023. Le comité technique s'est rassemblé à deux reprises pour échanger, partager sur les programmations de chacune des structures. Ces temps de concertation ont permis l'aboutissement d'une programmation ambitieuse et robuste. Une troisième réunion s'est tenue, avec l'organisation de l'annuelle commission scientifique.

Les supports de présentations et les comptes-rendus de réunion sont disponibles en téléchargement sur le site internet du contrat : <https://sourcesenaction.fr/calendrier/>

Concernant l'avancement de la reprogrammation et la production des documents constituant le contrat :

- La stratégie territoriale a été validée par voie dématérialisée par les membres du COPIL ;
- La feuille de route du contrat est en cours de rédaction. Des précisions sont à apporter suite à la finalisation de la programmation ;
- Les fiches actions sont en cours de rédaction ;
- La programmation opérationnelle et financière (par structures, par masses d'eau) est progressivement affinée.

Les documents validés sont disponibles en téléchargement : <https://sourcesenaction.fr/etudes-et-suivis/>

## **III. QUELQUES DEFINITIONS**

Afin d'éviter toutes confusions dans les éléments de programmation, les coordinatrices ont rappelé quelques définitions.

Il se distingue trois types d'actions permettant de lever les pressions :

- Les **actions prioritaires AELB** = actions permettant de lever la ou les pression(s) identifiée(s) par l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'état des lieux de la DCE (Directive Cadre sur l'Eau) ;
- Les **actions prioritaires DIAG** = actions permettant de lever la ou les pression(s) identifiée(s) par le diagnostic terrain réalisé par les structures ;
- Les **actions d'accompagnement** = toutes autres actions permettant la restauration des milieux aquatiques (exemple : acquisition foncière, suivis scientifiques, ripisylve...).

*Samuel ANDRE (AELB)* précise qu'il n'y a pas de règle de répartition entre ces différents types d'action. Il faudra néanmoins veiller à respecter le 11<sup>ème</sup> programme qui demande de prioriser sur les actions permettant de lever la ou les pression(s) identifiée(s) par la DCE.

Une subtilité existe dans le 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne concernant les opérations « morphologiques ». Ces actions se distinguent comme suivant (des exceptions et spécificités subsistent) :

- **Actions structurantes** = diversification des écoulements, mise en défens...
- **Actions complémentaires** = restauration de la ripisylve.

À l'échelle du contrat, les actions structurantes doivent représenter 80% de l'enveloppe budgétaire des actions « morphologiques ».

## IV. Présentation de la programmation du troisième contrat

### a) **Éléments financiers globaux**

Les coordinatrices présentent les éléments de programmation financière. Ces éléments sont présentés par année et par grande thématique. Certains montants n'ont pas encore été précisément annualisés et sont à préciser.

*Samuel ANDRE (AELB)* précise que dans le cadre d'une opération qui se prolonge sur plusieurs années, il faudra indiquer l'année ou la demande de subvention sera réalisée. Il précise également qu'il est demandé un niveau de détails importants pour les années 1 à 3 du contrat. Pour les années 4 à 6, l'enveloppe financière peut être plus grossière et sera précisée lors de la révision à mi-parcours (2026).

Au sujet de l'animation des Chambres d'Agriculture, dont la participation n'est pas encore certaine en raison des difficultés rencontrées lors du précédent contrat, *Samuel ANDRE* souligne qu'en fonction des négociations, les éléments sur le volet agricole devront être modifiée (feuille de route et stratégie).

*Emmanuelle HETSCH (CA87)* informe qu'en l'absence de ses élus elle n'a pas davantage de réponse à fournir. Elle sollicite l'organisation d'une nouvelle rencontre entre présidents des différentes structures.

*Guillaume RODIER (PNR ML)* souligne l'évolution de la demande de l'Agence de l'Eau quant au financement des opérations réalisées par les Chambres. En effet, suite aux difficultés rencontrées, l'Agence de l'Eau demande une attestation ou avis motivé de la structure porteuse du contrat ([https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/files/live/sites/aides-redevances/files/Aides/Formulaires/4.Politique%20territoriale/GUIDE\\_trame\\_actions\\_agricoles.pdf](https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/files/live/sites/aides-redevances/files/Aides/Formulaires/4.Politique%20territoriale/GUIDE_trame_actions_agricoles.pdf)).

Les coordinatrices poursuivent par la répartition de chaque grande thématique dans le montant total prévisionnel. Les principaux pôles de dépenses sont les travaux (45%) et l'animation (36%). Le montant prévisionnel est de 11,2 millions d'euros pour les six ans du contrat. Pour rappel, les montants réalisés lors des précédents contrats (sur cinq ans) sont de 4,8 M€ et 6,7 M€.

Les coordinatrices soulignent l'aspect ambitieux mais réaliste de cette nouvelle programmation. La programmation a été élaborée en fonction des possibilités financières et humaines de chaque structure. La totalité du programme a été discuté, détaillé et justifié lors des comités techniques.

*Samuel ANDRE* ajoute qu'il existe un coût plafond pour les opérations de communication et de sensibilisation. Ce coût peut être déplafonné grâce à la rédaction d'un argumentaire et d'un justificatif. Au regard de la taille du territoire et du nombre d'acteurs, la demande de déplafonnement se justifie.

### **b) Détails par grandes catégories de masses d'eau**

- *Masses d'eau à enjeux 2027 A*

Les coordinatrices détaillent les éléments de programmation pour les cinq masses d'eau de cette catégorie. Le montant global des opérations prévues est de 1 M€ dont 70 % répondent à des actions prioritaires AELB.

Pour illustrer les types d'actions, les coordinatrices présentent les actions programmées sur l'une des masses d'eau.

*Erwan HENNEQUIN (CEN NA)* précise que pour les zones humides, des petites évolutions seront apportées notamment sur un volet acquisition de matériel. Des évolutions sur les volets acquisition foncière et travaux seront ajustées à la marge selon les taux de financement. Il tient également à préciser que de très nombreux petits cours d'eau connaissent des assècs estivaux. Par conséquent la pression hydrologie devrait être présente sur la totalité du territoire et non sur certaines masses d'eau uniquement. Ainsi, les travaux de restauration de zones humides devraient être une opération prioritaire à l'ensemble du territoire (action prioritaire DIAG).

*Samuel ANDRE* rappelle que les masses d'eau prioritaires sont les masses d'eau dégradées et/ou à risque. Les actions permettant de lever la ou les pressions(s) identifiée(s) par la DCE doivent être programmées en priorité. Cependant, comme la masse d'eau est prioritaire, il est possible de programmer d'autres opérations. Les opérations de restauration de zones humides peuvent ainsi être programmées sur la totalité des masses d'eau prioritaires.

*Yoann BRIZARD (SABV)* demande si les ouvrages identifiés dans la démarche de restauration apaisée de la continuité écologique doivent être priorités.

*Samuel ANDRE* explique qu'il serait préférable de prioriser sur ces ouvrages.

*Guillaume RODIER* précise que ces ouvrages sont uniquement localisés sur l'axe Vienne et demande un appui des DDT pour faire avancer les dossiers.

*Anne PELTIER (DDT 87)* confirme que cela concerne six seuils sur l'axe Vienne.

- *Masses d'eau à enjeux 2027*

Les coordinatrices détaillent les éléments de programmation pour les quatorze masses d'eau de cette catégorie. Le montant global des opérations prévues est de 2,7 M€ dont 62 % répondent à des actions prioritaires AELB. Elles précisent que certaines masses d'eau ne comportent pas de programmation soit car elles n'ont pas été identifiées comme prioritaires dans le dialogue territorial de la CC Creuse Sud-Ouest, soit car elles se situent sur le territoire de la CC Bénévent Grand Bourg, structure porteuse de la compétence GEMAPI, qui ne participe actuellement pas au contrat.

- *Masses d'eau présentant un risque*

Les coordinatrices détaillent les éléments de programmation pour les huit masses d'eau de cette catégorie. Le montant global des opérations prévues est de 440 000 € dont 95 % répondent à des actions prioritaires AELB.

- *Masses d'eau autres*

Les coordinatrices détaillent les éléments de programmation pour neuf masses d'eau de cette catégorie. Le montant global des opérations prévues est de 820 000 € dont 84 % répondent à des actions prioritaires DIAG.

- *Toutes masses d'eau*

Les coordinatrices détaillent les éléments de programmation pour les opérations non localisables (communication, animation, suivis...) Elles précisent que les suivis scientifiques ont évolué par rapport au précédent contrat. En effet ces actions seront rattachées à une opération de continuité avec la réalisation d'un état des lieux avant travaux pour préconiser les opérations et un suivi après travaux pour évaluer l'effet des travaux. Le montant global de ces opérations est de 4,8 M€ dont 3,9 M€ pour l'animation du contrat.

- *Des actions dont la localisation est à préciser*

La localisation précise de certaines actions est encore à confirmer et préciser pour certaines opérations. Le montant de ces opérations à détailler est de 1,3 M€ dont 1 M€ concerne les zones humides. En effet le CEN finalise son atlas cartographique des zones humides sur les masses d'eau. Leur programmation détaillée sera envoyée prochainement aux coordinatrices.

### **c) Bilan**

Les opérations prévues sur les masses d'eau prioritaires (enjeux 2027A, 2027 et ME à risque) représentent 65 % de l'enveloppe financière allouée aux opérations localisables.

Les coordinatrices précisent que les programmations des maîtres d'ouvrage ne sont pas définitives et peuvent être ajustées et complétées jusqu'à début juin.

➔ **A l'unanimité, les membres du COPIL ont validé le principe de la programmation et la stratégie du 3<sup>ème</sup> contrat Sources en action.**

*Samuel ANDRE* rappelle que le projet du contrat devra être validé par la CLE du SAGE Vienne en amont de la validation par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Le contrat sera soumis au conseil d'administration de décembre 2023. Il rappelle également que la DIG devra être déposée le plus rapidement possible après la validation du contrat par le COPIL.

Les délibérations incluant la programmation financière devront être envoyées à la coordination au plus tard le 19 juin 2023 (possibilité de recevoir jusqu'au 7 juillet pour les structures qui ont prévenu que leurs instances seraient fin juin).

Il est rappelé que le prochain COPIL devrait se tenir le 29 juin après-midi. Et que la mobilisation des élus est nécessaire au vu de l'enjeu (validation de la programmation du troisième contrat).

## **V. POINT SUR LES FINANCEMENTS**

Les coordinatrices informent les membres du COPIL que la programmation sera envoyée vers la mi-mai aux financeurs afin qu'ils y intègrent les taux d'aides et montants des subventions. Ces éléments permettront de préciser la programmation et de l'adapter en fonction des retours.

*Samuel ANDRE* avertit les personnes présentes, de l'évolution du 11<sup>ème</sup> programme suite à la validation du plan de résilience de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne validé le 6 avril 2023. Cette évolution débute au 6.04.2023 et se termine en fin 2024. Les modifications concernent :

- La thématique zones humides avec une évolution du taux d'aide à 70 % (bonifié de 10 % pour les actions situées dans une zone de revitalisation rurale). Ces subventions concernent les études, travaux

et acquisitions et peuvent être attribuées à tous types de structures. La priorisation devra être donnée sur les masses d'eau dégradées.

- La thématique continuité écologique avec un taux d'aide à 100 % pour l'effacement de seuil (hors moulin Liste 2) ou d'étang privé. Cette aide est attribuée aux propriétaires ou à la collectivité si le budget est inscrit en budget de fonctionnement. Ces subventions concernent les travaux ainsi que les mesures d'accompagnement.

Il rappelle également le lancement d'appels à projets « Biodiversité » (espèces plus larges que les PNA) et « Renaturation de villes et villages ».

## **VI. QUESTIONS DIVERSES**

Avant de conclure la réunion, *Samuel ANDRE* tient à souligner la qualité des documents rédigés et présentés par les coordinatrices ainsi que le sérieux et pertinence de la future programmation.

*Guillaume RODIER* remercie *Yohann FUENTES* (Région Nouvelle-Aquitaine) pour son implication dans le contrat et lui souhaite une bonne continuation dans sa future structure.

## ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES PRESENTES ET EXCUSEES

Liste des personnes présentes :

Structures	Prénom NOM
AELB	Samuel ANDRE
AELB	Tom REDOUTE
Agrobio NA	Katell PETIT
CA 23	Julie LEBLANC
CA 87	Théo LOEILLET
CA 87	Emmanuelle HETSCH
CBNMC	Rémi GRUISIER
CC CGS	Hugo BERNARD
CC CGS	Florine MERELLE
CC CSO	Pascal CARLIER
CC V2M	Alexia RODRIGUES
CD 19	Karine VEYSSIERE
CD 23	Florent IRIBARNE
CEN NA	Amandine SANCHEZ
CEN NA	Erwann HENNEQUIN
CRPF	Manon BOLAC
DDT 87	Anne PELTIER
EPTB Vienne	Vincent BERTHELOT
EPTB Vienne	Hélène THURET
FDAAPPMA 19	Stéphane PETITJEAN
FDAAPPMA 23	Pierre Henri PARDOUX
FDAAPPMA 87	Elise BARRAUD
Fédération des CEN	Charlotte LEMOIGNE
GMHL	Gabriel METEGNIER
LNE	David NAUDON
MEP 19	Amandine COMBY
PETR MB	Estelle GILLES
PNR ML	Bernard POUYAUD
PNR ML	Catherine HORNEBECK
PNR ML	Guillaume RODIER
PNR ML	Camille GAUBERT
SABV	Yoann BRIZARD
SABV	Vanessa ROUSSY

Personnes excusées :

GMHL	Gabriel METEGNIER
DREAL	Laurence LACOUTURE
LPO	Jérôme ROGER
Région NA	Yohann FUENTE